



## Séance du Conseil municipal du mardi 21 septembre 2021

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	Mme Isabelle MERMOUD (vice-présidente)	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Eric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ	<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
	Mme Françoise CERUTTI	<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
	Mme Adelaïde CRUCHON		
	Mme Sophie DÖRFLIGER		
	Mme Candice EISSLER-GROS		
	M. Jacques HUTIN		
	M. Philippe ISELI		
	Mme Ursula ZIELAZEK		
<b>Excusés</b>	M. Patrick FISCHLER (président) Mme Alessia SCHMID M. Blaise BOSSON M. Daniel MENETREY		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Proposition de l'Exécutif

#### **Délibérations**

D 03-2021 P : réunion des parcelles du projet immobilier prévu à Athenaz (parcelles n° 2385, 2660, 2732, 2733, 2734, 2736, 2858 et 3724)

D04-2021 P : ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 283'890.- pour la rénovation de l'éclairage public.

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
  - octroi d'un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2021
  - subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2022
  - subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2022
  - enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2022
  - enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2022
  - financements d'investissements informatiques généraux en 2022
  - participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2022



- subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2022
  - subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris en 2022
  - subvention de fonctionnement en faveur de Pro Senectute pour son dispositif de consultation sociale destinée aux aînés du canton pour 2022
6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2022
  7. Propositions de motions et de résolutions
  8. Communications des commissions
  9. Communication des dates des prochaines commissions
  10. Questions et divers
- 

**Mme MERMOUD**, vice-présidente du Conseil, souhaite la bienvenue à toutes et tous, ouvre formellement la séance à 20h03, puis prie les personnes présentes de bien vouloir excuser les absences de **M. FISCHLER (président), Mme SCHMID, MM. BOSSON et MENETREY.**

Elle procède dès lors à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021**

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du 22.06.2021 est **approuvé à l'unanimité (7).**

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **2.1 Atelier sur le sexisme et le harcèlement**

**Mme MERMOUD** rappelle la programmation de l'événement référencé en titre, auquel toutes et tous sont invités à s'inscrire.

*Arrivée de Mme Françoise CERUTTI à 20 h 07.*



### **3. Communications de l'Exécutif**

#### **3.1 Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** explique n'avoir reçu à ce jour aucune nouvelle concernant le planning d'évacuation ; l'avocat de la commune a donc réécrit une missive à l'attention des services étatiques concernés, en leur laissant un délai à fin septembre pour se manifester.

Passé cette échéance, le Conseil devra se réunir pour examiner l'attitude à adopter, non plus en procédure, mais en interpellation des médias, pour dénoncer l'indolence de l'État.

#### **3.2 Terrains Portier**

**M. JEMMELY** confirme que le plan financier demandé aux analystes a bien été reçu ; celui-ci n'étant pas encore assez clair au niveau de certains éléments qui le composent, une séance spéciale du Conseil sera programmée pour en expliquer les chiffres, les détails et les variantes, ainsi que les décisions à prendre.

L'autorisation sera quant à elle déposée comme prévu début octobre, simultanément avec une autorisation concernant la modération de trafic.

#### **3.3 Cercle des jeunes**

**M. JEMMELY** informe que les services communaux procèdent actuellement à la rénovation du cercle du haut, dont le plancher est en très mauvais état, voire dangereux.

La mairie fournira les matériaux, tandis que les jeunes, encadrés par le personnel de la commune, apporteront leur main-d'œuvre.

#### **3.4 Collectif de Sézegnin**

**M. JEMMELY** explique avoir reçu une demande co-signée par une quinzaine de personnes de Sézegnin, demandant à réduire, voire à prohiber la circulation à l'endroit du « S » de la route éponyme. Des séances ont été organisées pour entendre leurs doléances, mais également pour leur indiquer que la route en question était inscrite au domaine public cantonal, de sorte que la commune ne pouvait pas y entreprendre ce qu'elle voulait, sans préalablement obtenir l'accord du propriétaire.

La configuration de la route en question étant relativement limitée, une solution consisterait en la réalisation d'un trottoir, pour autant que les riverains concernés en cèdent les surfaces nécessaires.

#### **3.5 Feux de circulation à la douane de Sézegnin**

**M. GARDI** informe que des aménagements concertés sont en cours de réalisation entre les autorités françaises et suisses, afin de limiter la circulation transfrontalière au



niveau des petites douanes. Cependant, le développement des stations P+R ne semblant pas suffire, le conseiller d'État **Serge DAL BUSCO** préconise des feux de circulation à ces endroits, afin de différer les passages entre 6h et 8h30 du matin.

### **3.6 SIS et pompiers professionnels**

**M. GARDI** confirme qu'il a été décidé que les pompiers professionnels seront dorénavant placés sous la gestion directe d'un groupement intercommunal et non plus sous celle de la Ville de Genève.

Cela implique un report complet des charges, de sorte que la cotisation des communes, versée dorénavant au groupement intercommunal, augmentera de manière importante.

### **3.7 Réfection de l'immeuble d'Avusy**

**M. GARDI** informe que les travaux avancent à un bon rythme, selon le planning et budget prévus, tandis que les locataires se plaignent très peu des nuisances sonores que les travaux génèrent.

### **3.8 Chemin des Sables**

**M. GARDI** informe que le chemin sera impraticable aux gros véhicules entre mi-septembre et mi-octobre ; à ce jour, les travaux de gros œuvre sont terminés et le résultat semble satisfaisant, avec une finition granuleuse en surface.

### **3.9 Chemin des Lizardes**

**M. GARDI** admet une certaine perplexité de l'Exécutif par rapport à la réfection de ce chemin il y a deux ans ; en effet, les matériaux employés à cet endroit ne semblent pas donner satisfaction, notamment en raison de la pente du tracé, mais égalent parce que la voirie n'a pas été suffisamment creusée.

L'entreprise concernée s'efforcera néanmoins de prendre en charge les réfections en y apportant les solutions adéquates, sous réserve que la commune prenne à sa charge le coût des matériaux.

À la suite d'une discussion générale à ce sujet, **le Conseil**, dans son ensemble et sur le principe, par 6 voix pour et 2 contre (8), **valide la proposition de participation**.

### **3.10 Le Couffin**

**M. GOY** informe que la structure intercommunale qui gère l'accueil des enfants (et que la commune de Perly-Certhoux vient de rejoindre) procédera prochainement à une réévaluation des postes de travail, ce qui impliquera une légère augmentation du budget qui lui est annuellement affecté.



## 4. Propositions de l'Exécutif

### 4.1 D 03-2021 P : proposition du Maire relative à la réunion des parcelles 2385, 2660, 2732, 2733, 2734, 2736. 2858 et 3724 de la commune d'Avusy

La **Vice-présidente** donne lecture de la délibération, dont l'entrée en matière est **acceptée à l'UNANIMITÉ (8)**.

**M. JEMMELY** explique que les parcelles concernées sont toutes comprises dans le périmètre des terrains Portier, qu'il s'agit-là d'une réunion parcellaire aux fins de facilitation des démarches administratives relatives au dépôt de l'autorisation de construire, mais également pour optimiser leurs surfaces cadastrales respectives, par rapport aux distances et limites entre les biens-fonds concernés.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée à l'endroit de la délibération,

sur proposition du maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 21 septembre 2021,

**À l'UNANIMITÉ (8+1)**

**DÉCIDE** (à la majorité qualifiée)

1. De réunir les parcelles suivantes, propriétés de la commune, sises au lieu-dit Athenaz :
  - parcelle 2385, d'une superficie de 64 mètres carrés,
  - parcelle 2660, d'une superficie de 1'157 mètres carrés,
  - parcelle 2732, d'une superficie de 923 mètres carrés,
  - parcelle 2733, d'une superficie de 63 mètres carrés,
  - parcelle 2734, d'une superficie de 146 mètres carrés,
  - parcelle 2736, d'une superficie de 28 mètres carrés,
  - parcelle 2858, d'une superficie de 1'125 mètres carrés,
  - parcelle 3724, d'une superficie de 1'390 mètres carrés,

pour former la nouvelle parcelle n° 3826, de 4897 mètres carrés, selon le dossier de mutation n° 10/2021 établi le 25 mai 2021 par M. Christian HALLER, géomètre officiel.



#### 4.2 **D 04-2021 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'éclairage public**

**La Vice-présidente** donne lecture de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'**UNANIMITÉ des votants (8)**.

**M. GARDI** explique vouloir proposer cette délibération, dont la teneur est en discussion depuis quelques années déjà, afin de formaliser le projet de façon concrète. Il précise que le dispositif LED qui sera mis en place permettra une réduction des coûts énergétiques de l'ordre de 76% (soit de Fr. 5'324.-), tandis que la conception des luminaires permettra une gestion plus intelligente.

Pour répondre à trois questions (technique, financière et contractuelle) soulevées par **Mme ZIELAZEK, M. ISELI et Mme EISSLER-GROS, M. GARDI** indique que seuls les lampadaires existants seront remplacés en tout ou partie, que le coût annuel des actuels dispositifs s'élève à Fr. 7'500.- (contre Fr. 2'176.- après remplacement), et que les nouveaux luminaires sont garantis par SIG.

Aucune autre remarque ni question n'étant soulevée à l'endroit de la délibération, sur proposition du maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 21 septembre 2021,

**Par 7 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 abstention (8),**

**DÉCIDE** (à la majorité simple)

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public, en tenant compte qu'il ne soit pas forcément nécessaire de remplacer tout ou partie des vieux supports.
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 283'890.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ces dépenses au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 283'890.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.



## 5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

La **Vice-présidente** donne lecture des titres de présentation synthétisant dix décisions de l'ACG :

- octroi d'un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2021
- subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2022
- subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal en 2022
- enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2022
- enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2022
- financements d'investissements informatiques généraux en 2022
- participation aux charges de fonctionnement du GIAP en 2022
- subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre en 2022
- subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris en 2022
- subvention de fonctionnement en faveur de Pro Senectute pour son dispositif de consultation sociales destinée aux aînés du canton pour 2022,

tout en proposant d'y inclure une onzième décision arrivée postérieurement à la rédaction de l'ordre du jour, ce qui est **accepté à l'unanimité (8)** :

- subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres,

pour laquelle **M. GANGLOFF** fournit davantage d'explications techniques, en réponse aux questions formulées par **M. HUTIN**.

Par mesure de rationalisation, il est proposé au Conseil de voter les décisions en bloc, ce qui est **accepté à l'unanimité (8)**.

Il est dès lors procédé au vote en bloc des décisions de l'ACG sujettes à opposition :

**Par 6 voix POUR, aucune voix CONTRE et 2 abstentions (8), toutes les décisions de l'ACG ci-dessus recensées sont**

**ACCEPTÉES**



## 6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2022

Aucune proposition n'étant parvenue au Bureau, **Mmes CERUTTI et CRUCHON** proposent de se représenter en conservant leur fonction actuelle pour l'année 2022, de sorte que la première sera vice-présidente et la seconde présidente.

Il est dès lors procédé au vote de cette proposition qui, à l'**UNANIMITÉ (8)**, est approuvée par le Conseil avec remerciements aux deux candidates.

## 7. Propositions de motions et de résolutions

Néant

## 8. Communications des commissions

### 8.1 Commission environnement

**Mme ZIELAZEK** confirme que la présentation prévue dans le cadre de l'atelier « zéro déchets » pourra bien avoir lieu le 6 octobre 2021, tandis qu'elle invite toutes et tous à y participer.

Sans transition, elle rapporte que la commission a débuté des discussions visant au versement d'une subvention lors de l'achat d'un vélo électrique.

Dans ce même registre, **Mme DÖRFLIGER** rapporte avoir été contactée pour la mise en place sur la commune d'un véhicule de partage MOBILITY.

**Mme EISSLER-GROS** invite les membres du conseil et leurs familles à venir nombreux le jour prévu pour l'arrachage de la Renouée du Japon, soit le 9 octobre prochain, le matin.

## 9 Communication des dates des prochaines commissions

- |   |                   |         |
|---|-------------------|---------|
| ▪ Commission sociale                          |                   | à fixer |
| ▪ Commission économie et agriculture :        |                   | à fixer |
| ▪ Commission finances :                       | 18 octobre 2021 à | 18h30   |
| ▪ Commission aménagement et travaux :         | 4 octobre 2021 à  | 18h30   |
| ▪ Commission environnement :                  | 12 octobre 2021 à | 20h00   |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur communal : |                   | à fixer |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier :        |                   | à fixer |
| ▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet :    |                   | à fixer |



## 10. Questions et divers

**10.1 Mme DÖRFLIGER** rapporte avoir remarqué une information obsolète sur le site internet communal, à l'endroit de la rubrique « Avusy pratique ».

**M. GANGLOFF** la remercie et confirme que celle-ci sera mise à jour.

Sans transition, elle rapporte également avoir constaté que le débit de la fontaine « Caroline » provoque de désagréables éclaboussures, à sa sortie d'eau, tout en proposant d'y apporter une solution, consistant en une pierre, un morceau de bois ou tout autre obstacle naturel, qui serait placé immédiatement après la bouche de sortie.

**M. JEMMELY** indique que les éclaboussures sont sujettes à la force du débit, qui varie en fonction des saisons ; toutefois, **M. GARDI** examinera la situation, afin d'y apporter la solution adéquate.

**10.2 Mme ZIELAZEK** souhaite savoir si une piste se dessinait par rapport à la question de la réorganisation des lignes de bus desservant la commune...

**MM. JEMMELY et GARDI** indiquent que de nouvelles lignes ont été mises en place, tandis qu'en décembre, de nouvelles dispositions entreront en vigueur, notamment pour des arrêts sur demande.

**10.3 M. JEMMELY** communique quelques dates à retenir et pour lesquelles le Conseil est convié :

- Soirée des promotions civiques : le 16 novembre 2021 à 18h00
- Soirée des nouveaux habitants : le 23 novembre 2021 à 19h00
- Noël des Aînés : le 16 décembre 2021 à 18h30

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
la vice-présidente du Conseil clôt la séance à 21 h 23.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**